

COMPTE RENDU du Conseil d'Orientation du 08/12/2023

Les membres du CO se sont retrouvés à Saint-Cyr-sur-Morin, salle Guibert.

Présents : Marie Richard, Jean-Luc Renaud, Arlette Weyl, Jane Buisson, Joëlle Charlier, Séverine Garnier, Gurvan Judas, Véronique Newland, Regis D'Hondt, Gerhart Dehan, Serge Fayolle, Marie-Thérèse Le Quellec, François Charon-Nocher,

Excusés : Jean-Claude Duchauchoy, Dominique Bosdure, Sandrine Guidi, Daniel Kramer, Elisabeth Landrieux –

1er point : Tous les membres présents, titulaires et suppléants se présentent chacun à leur tour.

2^{ème} point – Rappel du rôle des Référents et suppléants

Marie Richard présente le rôle de « référent ».

Elle souligne la dimension ingrate de cette fonction. Elle comporte, en effet, un volet administratif non négligeable dans l'organisation et la gestion des Conseils d'Orientation, par exemple. Marie Richard ajoute qu'il y a aussi un travail de coordination et de concertation permanent à mener qui n'est pas facile car nous habitons loin les uns des autres et avec des horaires qui ne sont pas forcément compatibles.

Elle précise que les trois Référents doivent être parfaitement d'accord entre eux, l'unanimité est requise par le règlement intérieur du CLD. Il n'y a pas de vote. Il faut arriver à un consensus, donc cela suppose d'établir une concertation, discuter, et il y a matière à discuter.

Dans les aspects délicats de la mission de Référent, Marie Richard met en exergue la position des référents, à la fois interlocuteurs de l'exécutif élu du SMEP et de sa Direction et représentants d'un CLD impatient de voir le projet progresser et mené à son terme. Il leur faut veiller à la qualité de relations de confiance de part et d'autre.

Enfin, Marie Richard souligne l'engagement public et affirmé du Président du SMEP en faveur du Projet de Parc, c'est un atout important.

Jean-Luc Renaud précise :

Ce qui veut dire que parfois cela peut être ingrat, parce que l'on reçoit les critiques des deux côtés. Il faut arriver à ménager tout le monde.

3^{ème} Point – Présentation des candidatures au Poste de Référent (une Référente est à remplacer suite à la démission anticipée d'Arlette Weyl)

Joëlle Charlier indique qu'il y a trois candidats :

Monsieur François Nocher,

Madame Séverine Garnier

Madame Marie-Thérèse Le Quellec

Les trois candidats sont invités à se présenter à tour de rôle et par ordre alphabétique.

4^{ème} point - Représentation du CLD au sein des Commissions du SMEP.

Marie Richard et Jean-Luc Renaud, présentent un texte qui a été rédigé par eux intitulé « Code de Représentation du CLD dans les commissions thématiques du SMEP »

Lequel reprend l'article 5.2 des statuts du SMEP, et l'article 12 du Règlement intérieur du CLD.

Le principe de ce code consiste à reprendre les fondements résultant des articles ci-dessus, et que les membres représentant le CLD s'engagent à respecter et mettre en œuvre.

Il vise également à assurer une cohérence, une cohésion de la position du CLD au sein des Commissions. Au final le document porte sur :

Le rôle des représentants du CLD dans les commissions du SMEP

L'organisation interne, avec notamment la nomination d'un coordinateur de pôle, lequel aura pour mission d'organiser des réunions préparatoires au réunion des commissions du SMEP, en y associant des membres du CLD intéressés par les sujets traités. Il fera retour d'un écrit synthétique aux Référents et à la Secrétaire Générale.

Ce document a été distribué à tous les présents.

Pendant qu'il est débattu des points de ce document, le vote pour la désignation du nouveau Référent a lieu.

L'ensemble des présents ont signé ce Code, sauf Mesdames Garnier et Buisson (cette dernière n'intervenant dans aucune commission)

Un exemplaire de ce document est annexé au présent compte rendu.

Il sera envoyé aux membres absents.

Régis d'Hondt propose de faire une réunion générale avec tous les représentants des commissions pour impulser les réunions préliminaires aux commissions.

Le résultat du vote est donné :

Marie-Thérèse Le Quellec, est élue co-Référente.

5^{ème} point – Présentation des objets promotionnels

Arlette Weyl avait effectué en début de séance, la distribution des objets promotionnels c'est à dire un stylo, un badge, et un autocollant.

Elle indique que ces objets pourront être remis également aux membres du SMEP

6^{ème} point – Présence aux manifestations locales

Il devra être fait une liste des manifestations locales pour l'année 2024, qui devra être transmis à la secrétaire Générale, afin qu'elle sollicite des personnes pour tenir le stand.

7^{ème} point – Il est validé sept adhésions effectuées au Marché de Noël de Saint Cyr sur Morin ainsi que l'adhésion de Monsieur Burin faite lors de l'Assemblée Plénière.

Les Référents invitent les membres au pot de l'amitié.

La séance est close.

Les référents :

Marie Richard – Jean-Luc Renaud – Marie-Thérèse Le Quellec